

DEPARTEMENT  
DE LA DROMEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28
PROCURATIONS : 8		

Date de la convocation
21 juillet 2022

Date d'affichage
21 juillet 2022

Séance du 27 JUILLET 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX  
et le VINGT SEPT JUILLET

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - Mme LOUPIAS, Adjointes,  
M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK  
M. TEULADE - Mme BOTTINI - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - Mme BERTHE - M. CATHENOZ -  
Mme AUDIBERT - Mme BOUNIN - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

**Absente :** Mme MACIPÉ

**Secrétaire de séance :** M. CARRERE

2022 - 07 - 62

MARCHES PUBLICS

Approbation de l'avenant N° 1 au Marché de travaux  
pour le réaménagement du Square des Récollets:  
LOT N° 1 : Gros-œuvre / Voirie / Réseaux / Maçonnerie

RAPPORTEUR : M. Christian CARRERE

**OBJET DU MARCHÉ INITIAL**

Par délibération du 9 février 2022, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la signature du marché de travaux de réaménagement du Square des Récollets, LOT 1 : Gros-Œuvre / Voiries / Réseaux / Maçonnerie.

L'Entreprise COLAS France – Établissements (Le Pouzin) est titulaire du marché, dont le montant initial s'élève à 83 764,20 € HT.

**OBJET ET MONTANT DE L'AVENANT N° 1**

Le présent avenant a pour objet la prise en compte de la différence entre les quantités réellement réalisées et les quantités estimées sur le marché de base.

.../...

Les quantités sont donc modifiées comme suit :

N° de prix	Description	Unité	Qté estimée	Prix unitaire en €	Montant en €	Qté réelle	Nouveau montant en €	Différence en €
2.5	Remblai en grave naturelle 0/30	m <sup>2</sup>	518	4,80	2 486,40	565	2712,00	225,60
3.2	Stabilisé renforcé	m <sup>2</sup>	518	13,80	7 148,40	532	7341,60	193,20
3.3	Stabilisé dans structure alvéolaire	m <sup>2</sup>	30	40,00	1 200,00	0	0	-1 200,00
3.4	Résine gravillonnée	m <sup>2</sup>	8	45,00	360,00	0	0	-360,00
8.1	Tranchée Remblai	ml	120	18,00	2 160,00	146	2628,00	468,00
8.2	Canalisation PE eau potable	ml	65	4,50	292,50	79	355,50	63,00
8.6	Gaine 63 mm pour fibre vidéo surveillance	ml	55	3,80	209,00	80	304,00	95,00
3.5	Entourage d'arbre	m <sup>2</sup>	8	100,00	800,00	16,2	1620,00	820,00
4.2	Béton désactivé	m <sup>2</sup>	52	65,00	3 380,00	126	8190,00	4 810,00
4.5.3	Plus-value muret en pierre	ml	136	100,00	13 600,00	141	14 100,00	500,00

**Montant de l'avenant :**

- Taux de la TVA : ..... 20 %
- Montant HT : ..... **5 614,80 € HT**
- Montant TTC : : ..... 6 737,76 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : ..... 6,70 %

**Nouveau montant du marché public :**

- Taux de la TVA : ..... 20 %
- Montant HT : ..... **89 379,00 € HT**
- Montant TTC : ..... 107 254,80 € TTC

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 13 juillet 2022 a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet d'avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Avenant N° 1 au marché de travaux pour le réaménagement du square des Récollets, LOT 1 : Gros-Œuvre / Voiries / Réseaux / Maçonnerie,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter.

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
 Maire de NYONS

